



Dépôt de la liste référendaire et révision

Règlement numéro 2022-469 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la démolition du Manoir-Sacré-Coeur

Veillez prendre note que la liste référendaire est maintenant déposée à mon bureau et que :

- Un avis d'inscription a été acheminé par la poste à toutes les personnes habiles à voter inscrites sur cette liste.

- Un avis de non-inscription a été acheminé par la poste à chacune des adresses fournies par le Directeur général des Élections du Québec pour laquelle aucune personne habile à voter n'est inscrite.

Si vous avez reçu l'un de ces avis, vérifiez-en le contenu et au besoin référez-vous aux indications sur la révision de la liste qui apparaissent au bas de l'avis

La Commission de révision siégera lundi le 25 avril 2022 de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30 et le 29 avril 2022 de 19 h à 22 h au 2114, chemin du Tour-du-Lac à Nominique, à la salle J.-Adolphe-Ardouin.

François St-Amour, ing.
Greffier et secrétaire-trésorier